

Paris, le 8 juin 2016

### Liste des fonctions, une bien étrange polémique.

La liste des fonctions de la production cinématographique, négociée âprement durant de très nombreux mois, doit être révisée et c'est devenue une nécessité que vient illustrer le retard que nous avons, déjà en 2012, lors de la signature de la Convention collective.

Des revendications existaient alors, insatisfaites, et nous les connaissions : décoration, costumes (la branche costume a fait l'objet d'un avenant), montage etc.

Depuis de nouvelles formes d'organisation voient le jour et l'aspiration d'un certain nombre de fonctions à être pleinement reconnues est légitime, complètement, enfin des erreurs ont été commises dans l'appréciation de certaines fonctions : mixeurs et bruiteurs.

Après, il est de la responsabilité de nos organisations syndicales de garder à l'ensemble de la grille une certaine cohérence. Cette cohérence vient rappeler le niveau des responsabilités de chacun au sein d'une même équipe. Pour autant, le souci de rester cohérents ne doit pas nous conduire à avoir une approche frileuse de la renégociation de la liste des fonctions en préservant de facto des branches qui n'en sont plus, ou alors qui se chevauchent.

C'est dans ce contexte que nous devons prendre la mesure du rôle de chacun et tout en restant très attentifs aux revendications portées par les différentes branches nous devons, parfois avec difficulté, arbitrer des revendications apparemment incompatibles avec notre souci d'affirmer et de confirmer la place de chacun.

Ainsi, si deux nouvelles revendications font débat aujourd'hui, celle des Chefs monteurs paroles et celle des Chefs monteurs son, nous nous gardons de juger de la validité de ces revendications. Par contre, il est de notre responsabilité de tenter de les faire vivre du mieux possible, tout en gardant à l'esprit le rôle particulier et prépondérant du Chef monteur qui a pour ce qui le concerne une responsabilité incontestable sur l'ensemble du montage du film. Pour affirmer ce niveau de responsabilité nous n'avons d'autre choix que de poser le principe d'une revalorisation plus importante pour le Chef monteur, c'est le sens de la proposition que nous faisons à la C.M.P. de la production cinématographique.

Après, une chose est de proposer une révision de la liste des fonctions, autre chose est de l'obtenir et peut-être devrions nous revenir à quelques fondamentaux plutôt que de nous perdre sur des considérations qui toutes apportent de l'eau au moulin de celles et ceux qui considèrent qu'il est urgent de ne rien faire évoluer dans le cinéma.

Pour aboutir, nos revendications se doivent d'être le plus unitaires possible, et c'est à l'unité que nous appelons l'ensemble des professionnel(le)s de la production cinématographique.

Enfin, croire ou laisser croire que ces revendications auront la moindre chance d'aboutir sans une mobilisation des principaux concernés est un discours que nous ne tenons pas et que nous ne tiendrons jamais au SPIAC-cgt.

Cette unité autour de la liste des fonctions est nécessaire entre les différents postes mais elle est également essentielle au sein de nos organisations syndicales.

C'est autour de ces considérants que le Conseil national du SPIAC revendique et assume parfaitement les choix qu'il fait.

A Paris, le 8 juin 2016,  
Le Conseil national.